



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-66703>

Département(s) de publication : **75, 92, 93, 77, 91, 94, 95**

Annonce n° **25-66703**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Clichy-La-Garenne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21920024300018

Ville : CLICHY

Code postal : 92110

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 92, 93, 77, 91, 94, 95

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'extension du Théâtre Rutebeuf

Type de marché : Services

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat d'un concours. Le groupement d'opérateurs représenté par son mandataire ARCHITECTURESTUDIO, déclaré lauréat de la procédure de concours portant sur la réhabilitation et l'extension du Théâtre Rutebeuf a été invité à participer à une phase de négociation à l'issue de laquelle le marché lui a été attribué. Composition du groupement : -INCET -R-USE -THEATRE PROJECT -STUDIO FA -CL DESIGN Le montant global et forfaitaire de rémunération provisoire du maître d'oeuvre est établi à 3 244 840,28 euros HT. Voies de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE - Informations relatives aux délais de recours: Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours en contestation de validité du

contrat ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique, dans les conditions définies par le Conseil d'Etat dans son arrêt Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014. Organisation qui signe le marché : Commune de Clichy la Garenne Date de signature du marché : 23 mai 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/06/2025